

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JANVIER 2019

AMRF (Association des Maires Ruraux de France) : cahier de doléances

Suite au mouvement des « gilets jaunes », l'AMRF a proposé aux communes d'ouvrir un cahier de doléances à l'attention de leurs administrés, jusqu'au 15 janvier. La synthèse sera adressée au Président de la République après avoir été vue par le Préfet, les Sénateurs et les Députés.

Pour l'AMRF, l'échelon communal doit être pris en considération.

L'Association des Maires Ruraux (AMR) fait appel au Peuple de France. L'Association des Maires de France (AMF) souhaite la création d'une « Agence Nationale de la cohésion des territoires » afin de remettre la commune au centre des décisions.

Agence de l'Eau Loire Bretagne : demande de subvention pour l'implantation d'une cuve-réservoir des eaux pluviales provenant des gouttières de l'atelier communal

La sécheresse de l'été 2018 a compliqué l'arrosage des espaces verts dans la commune. Grâce à l'autorisation des responsables du Golf de puiser dans leur étang, les plantes n'ont subi aucun dommage. L'acquisition d'une cuve de 40 000 litres permettrait de faire face à ce type de situation et ne pas utiliser l'eau potable de la commune. Une subvention de 50 à 60 % pourrait être attribuée sur un coût total d'environ 40 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense d'investissement pour l'année 2019.

Jardin de PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales) – Mr ROSEY Bertrand : reconduction de la convention de mise à disposition de terrain pour une permaculture

L'expérience a été concluante, c'est pourquoi Monsieur ROSEY souhaite une prolongation d'un an de son contrat de mise à disposition. Il pourrait s'installer, fin 2019-début 2020 comme agriculteur.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention.

Famille RILLET : proposition de cession à la commune d'une parcelle classée à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique

Il s'agit d'une parcelle, Plaine des rasoirs, de 4 770 m². Le CDPNE visitera le site vendredi 11 janvier.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Liste électorale : constitution commission de contrôle – proposition de désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Tribunal de Grande Instance

Madame Violette ROUSVOAL, déjà titulaire, le restera, et Madame Isabelle CAZIN est proposée comme suppléante.

Affaires diverses

Recensement 2018 : les résultats font état de 1 026 habitants (984 résidents présents dans la commune et 42 comptés à part). Ce calcul a été fait sur une base extrapolée de l'année 2016.

Association « Demain Cheverny » : une lettre a été distribuée aux chevernois(e)s. La décision de notre commune de créer de commune nouvelle et la non-publication d'un droit de réponse, sont mises en cause par l'association. Madame le Maire insiste sur la décision collégiale prise par le Comité de Rédaction du bulletin municipal de ne pas répondre. Cette décision a été motivée par l'absence de faits préjudiciables à l'association et l'existence de critères objectifs basés sur des informations fournies directement par l'administration fiscale dont la commune s'est servie pour étayer son refus de création d'une commune nouvelle. Les propos de cette lettre sont insultants. Il est rappelé que le rôle d'une association n'est pas de décider en lieu et place des communes qui ont seules la responsabilité et l'entière liberté de créer ou non une commune nouvelle

Conseil Municipal lundi 4 février 2019 à 19 h